

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 768 Signature d'une convention de mécénat en nature avec la Société Jean Patou.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer une convention de mécénat en nature ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de mécénat en nature consenti à la Ville de Paris par la Société Jean Patou, portant sur la numérisation de dessins et modèles Jean Patou conservés aux Archives de Paris et le don d'un exemplaire numérisé pour l'ensemble de ces documents en contrepartie d'une restriction de diffusion, en dehors de la salle de lecture, pendant une durée de 5 ans. La convention de mécénat est jointe en annexe de la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO